

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

POLE VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE
PROJET SOCIAL

Direction des sports et jeunesse
Tél. 03.21.08.03.56

Affaire suivie par Mme Christelle HENNACHE
Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
MM/CH

Décision n° 2024 - 125

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240502-DEC2024-125-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024

NOMENCLATURE : 9-1

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UN VEHICULE UTILITAIRE MUNICIPAL 9 PLACES POUR LE FOOTBALL CLUB DES HAUTS DE LENS DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT LE SAMEDI 04 MAI 2024 AU STADE DE LA LICORNE A AMIENS

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités
Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer
une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses
adjoints,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 en date du 26 septembre 2022,
portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la demande de l'association Football Club des Hauts
de Lens, formulée le jeudi 25 avril 2024, confrontée à des
difficultés pour organiser le transport de l'équipe U13
Féminine pour les Finales Régionales du Challenge Pitch
le samedi 04 mai 2024 au stade de la Licorne à Amiens et
pour laquelle elle sollicite la Municipalité pour la mise à
disposition d'un véhicule utilitaire municipal 9 places,

Considérant l'intérêt d'accompagner les associations
sportives Lensoises dans leurs activités,

DECIDE

Article 1 : Il est accordé la mise à disposition d'un véhicule utilitaire municipal de 9 places à titre exceptionnel et gracieux à l'association Football Club des Hauts de Lens du vendredi 03 mai 2024 au lundi 06 mai 2024 inclus. A cet effet, une convention de mise à disposition entre la ville de Lens et le Football Club des Hauts de Lens sera établie et signée en deux exemplaires.

.../...

Article 2 : L'association Football Club des Hauts de Lens s'engage à prendre une assurance tous risques couvrant le véhicule de marque Renault immatriculé EF-023-PR et les passagers du vendredi 03 au lundi 06 mai 2024 inclus. L'association s'engage à respecter les termes de la convention.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs)

Article 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services - Pole Vie Locale – Réussite et Solidarité Projet Social de la Mairie est chargés de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **02 MAI 2024**



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chérif OUDJANI".

Chérif OUDJANI